

COMMUNE DE TRAPPES

COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Procès-verbal de dépôt et de publication des tableaux d'inscriptions
et de radiations validées par la commission administrative

Le vingt-sept mai deux mille vingt et un,

Nous, maire de la commune de TRAPPES

En exécution des articles L.20,I et R13 du code électoral,

Avons :

- 1- Déposé à la mairie les tableaux des mouvements d'inscriptions et de radiations validées par la commission de contrôle de ce jour,
- 2- Donné avis aux électeurs, par affiches apposées aux lieux habituels, qu'ils pourront se présenter à la mairie pour prendre connaissance de ces pièces dans un délai de sept jours.

De ces opérations, nous avons rédigé le présent procès-verbal, le jour, mois et an susdits.

Pour le Maire et par délégation,
Isabelle GARCIA,

Directrice des Affaires Générales



Plus proche de vous au quotidien !

Tableaux des inscriptions et des radiations de la liste électorale générale et des listes électorales complémentaires

Dépôt des tableaux

Le maire de la commune de TRAPPES informe les électeurs que les tableaux d'inscriptions et radiations opérées sur listes électorales ont été déposés aujourd'hui au secrétariat de la mairie, où ils pourront se présenter pour en prendre connaissance pour une durée de sept jours (art. L.20,I et R13 du code électoral)

À TRAPPES, le 28 mai 2021

Pour le maire et par délégation,

Isabelle GARCIA,
Directrice des Affaires Générales

